

Appel à projet de recherche thématique (APR)

La justice des relations économiques ; Connaître ses acteurs, ses pratiques, son fonctionnement, ses usages et ses représentations

Vos correspondants :

Pour des questions scientifiques :

Mélanie VAY - melanie.vay@gip-ierdj.fr

Pour des questions administratives ou financières :

François BOCQUILLON - francois.bocquillon@gip-ierdj.fr

Dans le cadre de sa programmation scientifique 2023, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) lance un appel à projets de recherche sur « **La justice des relations économiques : connaître ses acteurs, ses pratiques, son fonctionnement, ses usages et ses représentations** ».

Pour en cerner la thématique, Sylvaine Poillot-Peruzzetto, juriste, décortique successivement les deux termes de l'expression « justice économique »¹. La justice d'abord se conçoit par ses déterminants. Elle peut prendre le sens d'une valeur inscrite dans une culture juridique et supportant un idéal et constituer en cela le symbole du bon fonctionnement d'une société. Elle peut évoquer encore une dette du souverain dans ses relations aux citoyens. Elle peut désigner aussi une institution, dans un sens réducteur toutefois puisqu'il exclut toute considération des instances extrajudiciaires participant à l'œuvre de justice, dont on sait le succès dans les affaires notamment internationales². Aussi, elle peut désigner plutôt un système, une machinerie faite d'acteurs, de normes, de procédures, et se présenter alors comme un pouvoir ou une autorité. Elle peut être considérée en outre comme un résultat pour le justiciable ou pour la bonne régulation de tel secteur d'activité. Enfin, elle renvoie à un lieu à la fois de débat et de décision. Accolée à l'adjectif économique, elle peut signifier suivant une première approche la répartition la plus équitable des ressources. Appréhendée de façon plus étroite et suivant un prisme juridique, elle traduit finalement l'idée de *justice des relations économiques*, dès lors qu'on admet que ces relations présentent des spécificités répondant à des nécessités d'efficacité, de sécurité, de flexibilité, de pragmatisme et de mobilité des échanges économiques, tout en considérant qu'elle s'inscrit fondamentalement dans un « projet socio-

1 Sylvaine Poillot-Peruzzetto, « Justice économique européenne ou justices économiques en Europe au regard des normes et pratiques ? », *Revue Lamy Droit des affaires*, n° 104 supplément, mai 2015, p. 8-13 (actes du colloque « La justice économique en Europe. Journée européenne de la justice civile », Toulouse, 15 novembre 2013).

2 Cf. Luc Briand, « L'efficacité de la justice civile et commerciale en Europe », *Revue Lamy Droit des affaires*, n° 104 supplément, mai 2015, p. 5-7.



économique global d'optimisation des ressources, de développement de la citoyenneté, intégrant la responsabilité sociale des entreprises, tout comme la responsabilité du consommateur ».

Ainsi, la justice des relations économiques, qu'invite à mettre à l'étude cet appel à projets, forme un champ se peuplant d'une multitude d'acteurs agissant dans une grande variété d'instances judiciaires et extrajudiciaires³ et recouvrant un panel très varié de litiges⁴ et d'infractions pénales⁵. Ses premiers usagers sont naturellement les entreprises dont on a pu recueillir les critiques et les attentes à son égard⁶. Mais elle doit répondre aussi aux attentes des citoyens dont certains collectifs s'attachent à réclamer un meilleur encadrement de l'activité des très grandes entreprises en France et à l'étranger⁷.

Mieux connaître la justice des relations économiques et les grandes tendances qui caractérisent l'évolution des modes de règlement des litiges survenant dans les relations économiques se heurte à des difficultés importantes. Avant tout, cela suppose de considérer à la fois le règlement contentieux et le règlement amiable. Mais quoique l'on dispose des chiffres établis notamment par le ministère de la Justice et les hautes juridictions, la part contentieuse de ce règlement reste compliquée à cerner tant cela nécessite de cumuler les données d'un nombre conséquent de juridictions (tribunaux de commerce, tribunaux judiciaires, cours d'appel, Cour de cassation, mais aussi juridictions pénales, administratives et européennes et même certaines autorités administratives indépendantes) et qu'en outre le fort ralentissement de l'activité provoqué par la pandémie fait apparaître l'année 2020 comme une anomalie statistique⁸. Mesurer l'évolution de la part amiable via la médiation ou l'arbitrage serait également précieux, sous réserve de trouver une méthode rendant la démarche pertinente. On relève au mieux quelques indicateurs qui tendent à souligner une attractivité extra-juridictionnelle croissante⁹.

3 Cf. à titre d'illustration Jean-Marc Baïssus, « Les acteurs de la justice économique », *Revue Lamy Droit des affaires*, n° 104 supplément, mai 2015, p. 14-18 ; Jaime Garcia-Nieto, « Les attentes des entreprises, des consommateurs et des professionnels de la justice économique européenne », *Revue Lamy Droit des affaires*, n° 104 supplément, mai 2015, p. 32-33.

4 Cf. Les typologies de litiges en droit commercial, droit économique, responsabilité civile des dirigeants de l'entreprise et de l'entreprise et en matière d'assurance, droit des sociétés et droit des nouvelles technologies proposées sur le site d'un cabinet d'avocats, <https://www.lex-part.com/competences/litiges-et-contentieux-des-affaires/>.

5 Cf. Les infractions en droit pénal des affaires examinées dans David Calfoun, *Les infractions en droit pénal des affaires*, 2^e éd., Paris, Gualino, 2021.

6 Cf. Institut Montaigne, Kantar, le Club des juristes, « Les chefs d'entreprise et la justice en France », Rapport de résultats, février 2020.

7 Cf. « Lancement de la campagne "De la justice dans les affaires" par plus de 100 associations et syndicats européens », communiqué de presse, 6 septembre 2022.

8 Cf. Ministère de la Justice, « Références statistiques justice », année 2020 ; Cour d'appel de Paris, « Activité 2021 » ; Cour de cassation, « Rapport annuel 2020 » ; Infostat Justice, n° 169, mai 2019, « Infractions économiques et financières : leur traitement judiciaire en 2016 et 2017 », Myriam Bouhoute et Béatrice Le Rhun ; Conseil d'État, Rapport public, « Activité juridictionnelle et consultative des juridictions administratives en 2021 » ; Autorité de la concurrence, « Rapport annuel 2021 » ; Autorité des marchés financiers, « Rapport annuel 2021 ».

9 Cf. Centre de médiation et d'arbitrage de Paris, « Baromètre CMAP. Médiations réalisées en 2021. Arbitrages réalisés en 2020 et 2021 » ; Anne Moreaux, « L'attractivité croissante de l'arbitrage », *Les Affiches*



Cet appel à projets souhaite saisir ce phénomène par le prisme quantitatif et encourager une recherche empirique plus qualitative sur les processus par lesquels justice est rendue dans les conflits liés à l'activité économique, cette réflexion s'inscrivant dans un contexte marqué depuis plusieurs années, par des débats houleux autour de la réforme des tribunaux de commerce¹⁰ et, en parallèle, par une volonté croissante, de la part des pouvoirs publics et de tout un ensemble de professionnels, de promouvoir les modes alternatifs de règlement des différends (MARD)¹¹.

Cet appel à projets suggère donc aux chercheuses et chercheurs de compléter et parfaire la **connaissance de la justice des relations économiques** en étudiant empiriquement ses acteurs, ses pratiques professionnelles, son fonctionnement, ou bien encore ses usagers et leurs pratiques ou enfin ses représentations sociales, la littérature n'ayant offert jusqu'ici qu'un éclairage partiel sur ce champ de recherche et certains travaux très précieux mais datés méritant d'être actualisés.

Du côté des espaces professionnels participant au rendu de la justice dans les relations économiques, il est possible en premier lieu de **s'intéresser aux trajectoires sociologiques et aux pratiques professionnelles des acteurs des juridictions concernées**, au premier chef les tribunaux de commerce, où officient des juges consulaires, procureurs, greffiers, administrateurs, mandataires et même commissaires de justice¹². Mais il serait aussi utile de se pencher dans le même sens sur

parisiennes.com, 24 août 2018, <https://www.affiches-parisiennes.com/l-attractivite-croissante-de-l-arbitrage-8237.html>.

10 Cf. dernièrement les avis contrastés sur les propositions formulées dans le cadre des États généraux de la justice (Rapport du groupe de travail sur la justice économique et sociale, juillet 2022) : Karine Lemerrier, François Mercier, « Rapport du comité des États généraux de la justice : propositions pour une réforme de la justice économique », *Dalloz Actualité*, 4 janvier 2023, <https://www.dalloz-actualite.fr/node/rapport-du-comite-des-etats-generaux-de-justice-propositions-pour-une-reforme-de-justice-econom> ; Jean-Baptiste Jacquin, « Vers une réforme en douceur de la justice commerciale et du travail », *Le Monde*, 5 juillet 2022, p. 12 ; Lila Daoui, « La communauté des juristes félicite la reprise de ses propositions », 12 juillet 2022, <https://www.affiches-parisiennes.com/egj-la-communaute-des-juristes-favorable-a-la-reforme-de-la-justice-commerciale-110847.html> ; Luc Leroux, « États généraux : la justice commerciale piquée au vif », *Le Monde*, 8 août 2022, p. 11.

11 Cf. à titre d'illustration Martin Binder, « Droit des affaires : donnons plus de place à la médiation dans la résolution des contentieux », 24 février 2022, <https://www.lemondedudroit.fr/decryptages/80146-droit-affaires-donnons-plus-place-mediation-resolution-contentieux.html>.

12 Cf. notamment ces recherches soutenues par le GIP IERDJ : Élise Roullaud, Antoine Vion (dir.), « Défaillances économiques des cafetiers, hôteliers et restaurateurs : prises en charge institutionnelles et conséquences biographiques », en cours ; Véronique Bourgninaud, Bertille Ghandour (dir.), « La défaillance économique. La définition d'une notion malléable pour une prise en charge effective », en cours ; Camille de Lajarte-Moukoko, « Les barèmes au sein des tribunaux de commerce – contentieux général et contentieux des entreprises en difficulté », dans Isabelle Sayn (dir.), « Les barèmes (et autres outils techniques d'aide à la décision) dans le fonctionnement de la justice », 2019, p. 166-192 ; Emmanuel Lazega, Lise Mounier (dir.), « Partage des compétences et des usages du monde des affaires entre juges consulaires au tribunal de commerce de Paris », 2007 ; et aussi : Virginie Blum, « Les juges consulaires face aux faillites d'entreprises : un travail "deux poids, deux mesures" », thèse de doctorat en sociologie, Univ. Lumière Lyon 2, 2022 ; Yves Dezalay, « Le droit des faillites : du notable à l'expert », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 76-77, 1989, p. 2-29 ; Stéphane Esquerre, « Essai sur l'impact de l'organisation des tribunaux de commerce français sur le processus de défaillance d'entreprises », thèse de doctorat en économie, Univ. Strasbourg, 2019 ; Déborah Flusin-Fleury, « Les juges des tribunaux de commerce : des magistrats élus et bénévoles, entre monde



d'autres juridictions judiciaires, des juridictions pénales et le Parquet national financier¹³, des juridictions administratives¹⁴, des juridictions européennes¹⁵, également l'Organisation mondiale du commerce¹⁶, la Commission européenne, des autorités administratives indépendantes, telles que l'Autorité de la concurrence et l'Autorité des marchés financiers¹⁷, et aussi des tribunaux d'arbitrage et autres instances de médiation extrajudiciaire¹⁸. En outre, il pourrait être intéressant d'**apprécier**

économique et monde judiciaire », thèse de doctorat en sociologie, Univ. Paris 5 Descartes, 2008 ; Emmanuel Lazega, Lise Mounier, « Polynormativité et contrôle social du monde des affaires : l'exemple de l'interventionnisme et de la punitivité des juges du tribunal de commerce de Paris », *Droit et société*, 2009/1, n° 71, p. 103-132 ; Claire Lemerrier, « Les carrières des membres des institutions consulaires parisiennes au XIXe siècle », *Histoire & mesure*, 2005, vol. XX, n° 1-2, p. 59-95 ; Edwin Matutano, « Les greffiers des tribunaux de commerce : des héritiers de l'Ancien régime à la conquête de l'outre-mer », *Revue juridique de l'Océan indien*, 2012, n° 15, p. 95-103 ; Antoine Vauchez, Laurent Willemez, *La justice face à ses réformateurs (1980-2006)*, Paris, PUF, 2007.

13 Cf. notamment cette recherche en cours soutenue par le GIP IERDJ : Thomas Angeletti, Pascale Cornut Saint-Pierre (dir.), « Négocier la justice. Genèse, circulation et usage de la transaction pénale pour les entreprises » ; et aussi : Thomas Angeletti, « Finance on Trial. Rules and Justifications in the Libor Case », *European Journal of Sociology*, 2017, vol. 58, p. 113-141 ; Marina Galli, « Une justice pénale propre aux personnes morales. Réflexions sur la convention judiciaire d'intérêt public », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2018/2, n° 2, p. 359-385 ; Pierre Lascombes, Carla Nagels, *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, 2^e éd., Paris, A. Colin, 2018 ; Fabien Vessio, « Le droit pénal des affaires à l'aune de la défaillance économique », thèse de doctorat en droit, Univ. Toulouse 1 Capitole, 2021.

14 Cf. notamment Jacques Caillosse, *La constitution imaginaire de l'administration*, Paris, PUF, 2008 ; Jacques Chevallier, *L'État post-moderne*, 5^e éd., Paris, LGDJ, 2017 ; Frédéric Lombard, « Contentieux administratif économique », *Revue trimestrielle de droit commercial*, 2016, p. 711 s.

15 Cf. notamment Valérie Giacobbo-Peyronnel, Christophe Verdure (dir.), *Contentieux du droit de la concurrence de l'Union européenne : questions d'actualité et perspectives*, Bruxelles, Bruylant, 2017.

16 Cf. notamment Giulio Alvaro Cortesi, « Les émanations de l'État à vocation économique dans l'arbitrage des investissements et dans le contentieux de l'OMC », thèse de doctorat en droit, Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018 ; Edoardo Stoppioni, « Une analyse critique du discours du juge de l'OMC et de l'arbitre de l'investissement sur le droit non écrit », thèse de doctorat en droit, Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

17 Cf. notamment Hugues Bouthinon-Dumas, Frédéric Marty, « Évaluer et manager le risque de sanctions prononcées par les autorités de régulation », *Management & avenir*, n° 74, 2014, p. 175-189 ; Thierry Kirat, Frédéric Marty, Hugues Bouthinon-Dumas, Amir Rezaee, « "Quand dire c'est réguler". Discours et communication de l'Autorité des marchés financiers », *Economie et institutions*, 2017, vol. 25, <https://journals.openedition.org/ei/5862>.

18 Cf. notamment notamment Nehmetallah Abi Saad, « L'obligation d'impartialité de l'arbitre : un principe unitaire dégagé par le commerce international », thèse de doctorat en droit public, Univ. Paris 2 Panthéon-Assas, 2019 ; Karim El Chazli, « L'impartialité de l'arbitre : étude de la mise en œuvre de l'exigence d'impartialité de l'arbitre », thèse de doctorat en droit, Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018 ; Yves Dezalay, Bryant G. Garth, *Dealing in virtue : International commercial arbitration and the construction of a transnational legal order*, Chicago, Chicago University Press, 1996 ; Bruno Guandalini, « Analyse économique de la fonction d'arbitre », thèse de doctorat en droit, Univ. Côte d'Azur, 2019 ; Léonor Jandard, « La relation entre l'arbitre et les parties : critiques du contrat d'arbitre », thèse de doctorat en droit privé, Univ. Paris Nanterre, 2018 ; Balbine Léa Modukpe Kouchanou, « Les rapports entre la justice étatique et la justice arbitrale : étude comparative France-OHADA », thèse de doctorat en droit, Univ. Perpignan, 2019 ; Chen Xu, « Les contentieux fiscaux devant l'arbitre », thèse de doctorat en droit privé, Univ. Bourgogne Franche-Comté, 2018.



l'efficacité de leur organisation et de leur fonctionnement, mais aussi **d'analyser la portée des pratiques judiciaires, notamment les sanctions de comportements déviants**, dont d'aucuns ont pu regretter le caractère trop souvent peu dissuasif, ou encore de **procéder à l'étude de contentieux spécifiques**, qu'ils relèvent de l'ordre judiciaire (litiges impliquant des commerçants, litiges entre associés, distribution et franchise¹⁹, concurrence déloyale et pratiques restrictives de concurrence²⁰, cession et acquisition d'entreprises, procédures collectives, assurances, banques, propriété intellectuelle²¹), de l'ordre administratif (marchés publics et commande publique, urbanisme, plans de sauvegarde de l'emploi, fiscalité des entreprises) ou des deux à la fois (entreprises chargées de mission de service public à caractère industriel et commercial, autorités administratives indépendantes à vocation économique ou financière). Il pourrait être pertinent de **mettre à l'étude cet écosystème de juridictions et d'instances médiatrices** en tant que tel, en vue **d'interroger les terrains d'activité et de justiciabilité multiscalaires et multi-acteurs des relations économiques**, ainsi que **les innovations procédurales** dont cette justice a été souvent à l'origine et qui bousculent la culture judiciaire et questionnent *in fine* la place et le rôle de l'État dans l'encadrement de ces relations.

Il est suggéré également **d'enquêter sur les usagers de la justice des relations économiques et les pratiques qu'ils mettent en œuvre**, qui, du côté des grands acteurs économiques, peuvent sous-tendre de véritables **stratégies judiciaires, mais aussi législatives**, pouvant en cela s'ajouter à d'autres stratégies de *lobbying*, de placement et de représentation auprès de diverses instances publiques et privées. Il peut s'agir en premier lieu des **entreprises de toutes tailles**, depuis le petit artisan, commerçant ou exploitant, en passant par les TPE-PME, jusqu'aux très grandes entreprises et multinationales²². Il serait tout autant utile de s'intéresser aux **professionnels qui les assistent et les**

19 Cf. cette recherche soutenue par le GIP IERDJ : Odile Chanut, Marc Fréchet (dir.), « Les conflits judiciaires dans les contrats de franchise », 2021.

20 Cf. cette recherche soutenue par le GIP IERDJ : Lola Avril, Julie Bailleux, Sebastian Billows (dir.), « Une justice économique "objective" ? L'expertise économique dans le droit de la concurrence français : diffusion, origines et conséquences », 2022.

21 Cf. cette recherche en cours soutenue par le GIP IERDJ : Stéphanie Carre, Camille Vallaud (dir.), « Le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle par les juges du fond ».

22 Cf. notamment Franck Aggeri, Jean-Michel Saussois, « La puissance des grandes entreprises mondialisées à l'épreuve du judiciaire. De l'affaire Volkswagen au *dieselgate* », *Revue française de gestion*, n° 269, 2017, p. 83-100 ; Hugues Bouthinon-Dumas, « Intelligence économique et stratégies juridiques », *Revue interdisciplinaire droit et organisations*, n° 4, 2022, p. 87-107 ; Didier Danet, « Sécurité économique et intelligence juridique : le rôle des stratégies judiciaires », *Revue internationale d'intelligence économique*, 2010/2, vol. 2, p. 277-293 ; Gaëlle Deharo, « Opportunité économique et légitimité judiciaire. Jalons pour une analyse heuristique des stratégies d'action en justice », *Droits*, 2013/1, n° 57, p. 189-210 ; Marc Fréchet, « Entre contraintes et ressources : la stratégie juridique de l'entreprise », dans Sébastien Liart (dir.) *Les grands courants en management stratégique*, Caen, Éditions EMS, 2019, p. 45-70 ; Julien Loze, « Les stratégies juridiques de l'entreprise à l'épreuve du contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles », thèse de doctorat en droit, Univ. Toulouse 1 Capitole, 2019 ; Antoine Masson (dir.), *Stratégies d'instrumentalisation juridique et de concurrence*, Bruxelles, Éditions Larcier, 2013.



représentent. On songe évidemment aux avocats spécialistes du droit des affaires²³ ou du droit du travail²⁴, mais aussi aux juristes d'entreprises²⁵ ou encore aux syndicalistes²⁶.

Enfin, à l'image de cette recherche généraliste dirigée par Cécile Vigour²⁷ ou de cette autre ciblée sur le contentieux des affaires familiales et menée par des membres du groupe JustineS²⁸, cet appel à projets invite à **sonder empiriquement les représentations professionnelles et profanes de la justice des relations économiques**, qui interrogent fondamentalement notre sens de la justice et la conception de notre modèle économique et social.

Attentes

En somme, par des approches pluridisciplinaires croisant notamment le droit et les sciences sociales, y compris la psychologie sociale, l'économie, les sciences de gestion et d'autres, il s'agit d'améliorer notre connaissance de la justice des relations économiques, en vue d'apprécier ses qualités et ses limites, de prendre la mesure de l'effectivité du droit économique, de saisir les mutations de l'identité et du sens des métiers des acteurs professionnels et de comprendre l'évolution de ses usages et de ses représentations dans la société. Lorsque c'est pertinent, les démarches comparées et l'association du point de vue des enquêtés seront bienvenues.

Bibliographie indicative

Recherches soutenues par le GIP IERDJ

En cours

Thomas ANGELETTI, Pascale CORNUT SAINT-PIERRE (dir.), « Négocier la justice. Genèse, circulation et usage de la transaction pénale pour les entreprises »

Stéphanie CARRE, Camille VALLAUD (dir.), « Le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle par les juges du fond »

Véronique BOURGNINAUD, Bertille GHANDOUR (dir.), « La défaillance économique. La définition d'une notion malléable pour une prise en charge effective »

Élise ROULLAUD, Antoine VION (dir.), Défaillances économiques des cafetiers, hôteliers et restaurateurs : prises en charge institutionnelles et conséquences biographiques »

23 Cf. notamment Caura Barszcz, « La typologie de la profession d'avocat : l'exemple des avocats d'affaires », *Pouvoirs*, 2012/1, n° 140, p. 21-32 ; Anne Boigeol, Yves Dezalay, « De l'agent d'affaires au barreau : les conseils juridiques et la construction d'un espace professionnel », *Genèses*, 1997, n° 27, p. 49-68.

24 Cf. notamment Jean-Philippe Tonneau, « Les pratiques militantes d'un avocat travailliste contre des restructurations d'entreprises. Cinq cas de contestation judiciaire (1990-2000) », *Politix*, 2017/2, n° 118, p. 77-102.

25 Cf. notamment Hélène Yazdanpanah, « Les avocats d'entreprises et leurs clients : pratiques collectives et conseils individuels en droit social », thèse de doctorat en science politique, Univ. Lille, 2021.

26 Cf. notamment Cécile Guillaume, Jean-Michel Denis, « Le droit au service du syndicalisme. Les juristes de la CFDT », *La nouvelle revue du travail*, 2020, n° 17, <https://journals.openedition.org/nrt/6991>.

27 Cf. cette recherche soutenue par le GIP IERDJ : Cécile Vigour (dir.), « Les rapports des citoyens à la justice : expériences et représentations », 2021

28 Cf. cette recherche soutenue par le GIP IERDJ : Céline Bessière, Sibylle Gollac (dir.), « Au tribunal des couples. Situations professionnelles des conjoints et procédures judiciaires de séparation conjugales », 2010.



Achevées

- Lola AVRIL, Julie BAILLEUX, Sebastian BILLOWS (dir.), « Une justice économique "objective" ? L'expertise économique dans le droit de la concurrence français : diffusion, origines et conséquences », 2022
- Odile CHANUT, Marc FRÉCHET (dir.), « Les conflits judiciaires dans les contrats de franchise », 2021
- Camille de LAJARTE-MOUKOKO, « Les barèmes au sein des tribunaux de commerce – contentieux général et contentieux des entreprises en difficulté », dans Isabelle SAYN (dir.), « Les barèmes (et autres outils techniques d'aide à la décision) dans le fonctionnement de la justice », 2019, p. 166-192
- Emmanuel LAZEGA, Lise MOUNIER (dir.), « Partage des compétences et des usages du monde des affaires entre juges consulaires au tribunal de commerce de Paris », 2007

Ouvrages

- Jacques CAILLOSSE, *La constitution imaginaire de l'administration*, Paris, PUF, 2008
- Jacques CHEVALLIER, *L'État post-moderne*, 5^e éd., Paris, LGDJ, 2017
- Yves DEZALAY, Bryant G. GARTH, *Dealing in virtue : International commercial arbitration and the construction of a transnational legal order*, Chicago, Chicago University Press, 1996
- Valérie GIACOBBO-PEYRONNEL, Christophe VERDURE (dir.), *Contentieux du droit de la concurrence de l'Union européenne : questions d'actualité et perspectives*, Bruxelles, Bruylant, 2017
- Antoine MASSON (dir.), Hugues BOUTHINON-DUMAS, Viviane de BEAUFORT, Frédéric JENNY, *Stratégies d'instrumentalisation juridique et de concurrence*, Bruxelles, Éditions Larcier, 2013
- Pierre LASCOUMES, Carla NAGELS, *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2018
- Antoine VAUCHEZ, Laurent WILLEMEZ, *La justice face à ses réformateurs (1980-2006)*, Paris, PUF, « Droit et Justice », 2007

Articles et chapitre d'ouvrage

- Franck AGGERI, Jean-Michel SAUSSOIS, « La puissance des grandes entreprises mondialisées à l'épreuve du judiciaire. De l'affaire Volkswagen au *dieseltgate* », *Revue française de gestion*, n° 269, 2017, p. 83-100
- Thomas ANGELETTI, « Finance on Trial. Rules and Justifications in the Libor Case », *European Journal of Sociology*, 2017, vol. 58, p. 113-141
- Caura BARSZCZ, « La typologie de la profession d'avocat : l'exemple des avocats d'affaires », *Pouvoirs*, 2012/1, n° 140, p. 21-32
- Anne BOIGEOL, Yves DEZALAY, « De l'agent d'affaires au barreau : les conseils juridiques et la construction d'un espace professionnel », *Genèses*, n° 27, 1997, p. 49-68
- Hugues BOUTHINON-DUMAS, « Intelligence économique et stratégies juridiques », *Revue interdisciplinaire droit et organisations*, n° 4, 2022, p. 87-107
- Hugues BOUTHINON-DUMAS, Frédéric MARTY, « Evaluer et manager le risque de sanctions pécuniaires prononcées par les autorités de régulation », *Management & avenir*, n° 74, 2014, p. 175-189
- Didier DANET, « Sécurité économique et intelligence juridique : le rôle des stratégies judiciaires », *Revue internationale d'intelligence économique*, 2010/2, vol. 2, p. 277-293
- Gaëlle DEHARO, « Opportunité économique et légitimité judiciaire. Jalons pour une analyse heuristique des stratégies d'action en justice », *Droits*, 2013/1, n° 57, p. 189-210
- Yves DEZALAY, « Le droit des faillites : du notable à l'expert », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, n° 76-77, p. 2-29
- Marc FRÉCHET, « Entre contraintes et ressources : la stratégie juridique de l'entreprise », dans Sébastien Liart (dir.) *Les grands courants en management stratégique*, Caen, Éditions EMS, « Management & Société », 2019, p. 45-70



- Marina GALLI, « Une justice pénale propre aux personnes morales. Réflexions sur la convention judiciaire d'intérêt public », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2018/2, n° 2, p. 359-385
- Cécile GUILLAUME, Jean-Michel DENIS, « Le droit au service du syndicalisme. Les juristes de la CFDT », *La nouvelle revue du travail*, 2020, n° 17, <https://journals.openedition.org/nrt/6991>
- Thierry KIRAT, Frédéric MARTY, Hugues BOUTHINON-DUMAS, Amir REZAEI, « "Quand dire c'est réguler". Discours et communication de l'Autorité des marchés financiers », *Économie et institutions*, 2017, vol. 25, <https://journals.openedition.org/ei/5862>
- Emmanuel LAZEGA, Lise MOUNIER, « Polynormativité et contrôle social du monde des affaires : l'exemple de l'interventionnisme et de la punitivité des juges du Tribunal de commerce de Paris », *Droit et société*, 2009/1, n° 71, p. 103-132
- Claire LEMERCIER, « Les carrières des membres des institutions consulaires parisiennes au XIXe siècle », *Histoire & mesure*, 2005, vol. XX, n° 1-2, p. 59-95
- Frédéric LOMBARD, « Contentieux administratif économique », *Revue trimestrielle de droit commercial*, 2016, p. 711 s.
- Edwin MATUTANO, « Les greffiers des tribunaux de commerce : des héritiers de l'Ancien régime à la conquête de l'outre-mer », *Revue juridique de l'Océan indien*, 2012, n° 15, p. 95-103
- Jean-Philippe TONNEAU, « Les pratiques militantes d'un avocat travailliste contre des restructurations d'entreprises. Cinq cas de contestation judiciaire (1990-2000) », *Politix*, 2017/2, n° 118, p. 77-102

Thèses

- Nehmetallah ABI SAAD, « L'obligation d'impartialité de l'arbitre : un principe unitaire dégagé par le commerce international », thèse de doctorat de droit public, Univ. Paris 2 Panthéon-Assas, 2019
- Virginie BLUM, « Les juges consulaires face aux faillites d'entreprises : un travail "deux poids, deux mesures" », thèse de doctorat en sociologie, Univ. Lumière Lyon 2, 2023
- Karim EL CHAZLI, « L'impartialité de l'arbitre : étude de la mise en œuvre de l'exigence d'impartialité de l'arbitre », thèse de doctorat en droit, Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018
- Giulio Alvaro CORTESI, « Les émanations de l'Etat à vocation économique dans l'arbitrage des investissements et dans le contentieux de l'O.M.C. », thèse de doctorat en droit, Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018
- Stéphane ESQUERRE, « Essai sur l'impact de l'organisation des tribunaux de commerce français sur le processus de défaillance d'entreprises », thèse de doctorat en économie, Univ. Strasbourg, 2019
- Déborah FLUSIN-FLEURY, « Les juges des tribunaux de commerce : des magistrats élus et bénévoles, entre monde économique et monde judiciaire », thèse de doctorat en sociologie, Univ. Paris 5 Descartes, 2008
- Bruno GUANDALINI, « Analyse économique de la fonction d'arbitre », thèse de doctorat en droit, Univ. Côte d'Azur, 2019
- Léonor JANDARD, « La relation entre l'arbitre et les parties : critique du contrat d'arbitre », thèse de doctorat en droit privé, Univ. Paris Nanterre, 2018
- Julien LOZE, « Les stratégies juridiques de l'entreprise à l'épreuve du contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles », thèse de doctorat en droit, Univ. Toulouse 1 Capitole, 2019
- Balbine Léa MODUKPE KOUCHANOU, « Les rapports entre la justice étatique et la justice arbitrale : étude comparative France-OHADA », thèse de doctorat en droit privé, Univ. Perpignan, 2019
- Edoardo STOPPIONI, « Une analyse critique du discours du juge de l'OMC et de l'arbitre de l'investissement sur le droit non écrit », thèse de doctorat en droit, Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019



Fabien VESSIO, « Le droit pénal des affaires à l'aune de la défaillance économique », thèse de doctorat en droit, Univ. Toulouse 1 Capitole, 2021

Chen XU, « Les contentieux fiscaux devant l'arbitre », thèse de doctorat en droit privé, Univ. Bourgogne Franche-Comté, 2018

Hélène YAZDANPANAHI, « Les avocats d'entreprises et leurs clients : pratiques collectives et conseils individuels en droit social », thèse de doctorat en science politique, Univ. Lille, 2021